



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
20 octobre 2004
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 4 octobre 2004, à 10 heures

Président : M. Balarezo (Pérou)

Sommaire

Déclaration du Président

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Déclaration du Président

1. **Le Président** dit qu'il a l'intention d'améliorer les méthodes de travail de la Commission, de lui insuffler un nouvel élan et de donner un tour plus politique à ses discussions et à ses résolutions. À cette fin, il prie instamment tous les États Membres d'engager un dialogue constructif et de faire davantage d'efforts pour parvenir à un consensus qui aille au-delà du plus petit dénominateur commun, de sorte que la Commission puisse se repositionner en tant que tribune la plus pertinente et la plus efficace pour l'examen des questions économiques et financières de portée internationale.

2. La cinquante-neuvième session sera une occasion unique pour la Commission de donner à ses travaux une orientation stratégique; il lui faut déterminer de quelle manière elle pourra contribuer à la réunion de haut niveau de 2005, qui aura pour objet d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, des textes issus des grandes conférences et des principaux sommets des Nations Unies dans les domaines économiques, sociaux et connexes, et des engagements pris en ces diverses occasions. Elle doit envisager des moyens d'appuyer l'examen en profondeur de la suite donnée aux Objectifs du Millénaire et, entre autres, au Consensus de Monterrey, aux objectifs fixés en matière de développement durable à l'échelle mondiale, à la Conférence sur les établissements humains, à la Conférence sur les pays les moins avancés, à la Conférence d'Almaty et au Programme d'action de la Barbade. Il faut consentir des efforts plus importants au niveau international afin d'empêcher que les retards s'accumulent, en gardant à l'esprit le principe de la responsabilité partagée. Il est fondamental que de nouveaux mécanismes financiers soient instaurés; à cet égard, il faut prendre soin de ne pas négliger le rôle important du secteur privé dans le cadre du développement.

3. À l'approche de la réunion de 2005, la Commission devra se pencher sur un certain nombre d'autres questions importantes, notamment, mais pas exclusivement, la création d'emplois et la gouvernance mondiale dans le contexte de la mondialisation; la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté; l'examen triennal complet des activités opérationnelles de

développement du système des Nations Unies et les effets des migrations internationales. À cet égard, il est indispensable de porter un regard honnête et réaliste sur les réponses envisageables aux problèmes associés au développement, dans le but de renforcer la coopération et les échanges d'expérience et de bonnes pratiques au plan international, de mettre en place les réformes nécessaires pour assurer une croissance économique soutenue et viable, de réduire les inégalités sociales, de créer des emplois décents, de faire face aux changements climatiques et de pallier les carences technologiques et scientifiques dont souffrent à l'évidence les pays en développement.

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

4. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que, à la suite de la forte croissance de l'économie mondiale enregistrée pendant la seconde moitié de 2003 et au début de 2004, la phase d'expansion a connu un fléchissement au cours du deuxième trimestre de 2004. C'est à juste titre que l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* avait annoncé que la phase d'accélération de l'expansion dans la plupart des pays arriverait progressivement à son terme au cours du deuxième semestre de 2004. Cependant, l'économie mondiale semble avoir donné des signes de détente plus précoces et plus marqués que prévu. Les États-Unis et la Chine, qui continuent d'être la première source de stimulation de la croissance mondiale, connaissent un ralentissement.

5. La montée en flèche des cours du pétrole, alimentée par une demande mondiale croissante, est le principal facteur qui contribue à la stagnation de l'économie mondiale, rendue encore plus perceptible par l'évolution géopolitique récente au Moyen-Orient, par l'incertitude qui règne dans certains pays producteurs de pétrole d'autres régions du monde, par la faiblesse du dollar des États-Unis et par le comportement grégaire des investisseurs adoptant une stratégie de spéculation sur les marchés pétroliers à terme. Les effets négatifs des cours élevés du pétrole sur les revenus continuent à limiter la croissance mondiale à court terme. La hausse des prix de l'énergie pourrait également avoir de graves implications pour les pays en développement importateurs de pétrole, en particulier les pays les moins avancés, et conduire à un détournement des ressources allouées à la réalisation

des objectifs de développement. On n'a néanmoins pas observé de rupture majeure d'approvisionnement en pétrole.

6. Parmi les autres facteurs qui expliquent le ralentissement de l'économie mondiale, on peut citer la faiblesse et l'instabilité de la reprise de l'emploi dans de nombreuses économies, ainsi que les effets des restrictions adoptées par certaines économies, en particulier celle de la Chine, pour juguler la surchauffe. Certains signes donnent cependant à penser que l'économie mondiale a encore du ressort : l'investissement des entreprises continue de renforcer la majorité des économies; la croissance du commerce international est solide; l'inflation mondiale demeure négligeable; l'environnement économique international, y compris les conditions du financement externe, demeurent favorable pour la plupart des pays en développement. Les politiques monétaires des économies industrielles continuent, d'une manière générale, à soutenir la croissance économique.

7. L'élan imprimé par le commerce international contribue de façon de plus en plus notable à stimuler la phase conjoncturelle ascendante, ce qui suggère que l'interdépendance mondiale ne cesse de se renforcer et rend d'autant plus indispensable un progrès plus rapide des négociations commerciales multilatérales. La décision prise par le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de poursuivre la mise en oeuvre du programme de travail de Doha en définissant un cadre pour les négociations futures sur la libéralisation des échanges est encourageante. L'accord sur les modalités des négociations sur l'agriculture a constitué un important pas en avant.

8. Bien que certaines économies rebondissent après leur fléchissement du deuxième trimestre, plusieurs risques et incertitudes persistent, notamment en raison du double déficit des États-Unis, qui ne cesse de s'aggraver, de la possibilité d'une augmentation encore plus importante des cours du pétrole et d'une faiblesse prolongée du marché du travail. Le risque d'assister à la poursuite de la détérioration de la croissance économique mondiale pendant le reste de 2004 est limité. En 2005, la croissance économique devrait se situer à un niveau inférieur de 0,25 %, voire de 0,5 %, aux 3,5 % prévus au début de 2004.

9. L'impact négatif de l'augmentation des prix de l'énergie est significatif. L'augmentation du prix du pétrole entraînera une diminution du produit intérieur

brut mondial en valeur réelle et le ralentissement de l'expansion mondiale implique que moins de ressources seront disponibles pour financer le développement, que ce soit sous forme d'investissements ou sous forme d'aide. Les mesures prises pour corriger le déficit important des paiements extérieurs des États-Unis pourraient avoir un effet de freinage sur la croissance mondiale.

10. À 10 ans de la date fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire, une croissance stable et forte de l'économie mondiale doit constituer une priorité. Les déséquilibres fiscaux et externes doivent être corrigés, en particulier le déficit de la balance courante extérieure des États-Unis. La conclusion satisfaisante, à la date convenue, du Cycle de Doha favoriserait l'essor du développement dans les pays pauvres. L'élimination des subventions aux exportations agricoles et la réduction des subventions à la production, en particulier celles qui faussent les échanges, demeurent des priorités. Il est urgent d'abaisser les crêtes tarifaires et la progressivité des droits dans les pays industrialisés et d'élaborer des mécanismes propres à réduire les droits de douane applicables aux produits manufacturés, de façon à ne pas frapper de manière disproportionnée les pays en développement. Les obstacles non tarifaires doivent eux aussi être réduits. La priorité doit également être accordée aux services qui utilisent une main-d'oeuvre non qualifiée, notamment en facilitant les mouvements temporaires de travailleurs. Les flux d'aide doivent s'élever au-dessus des niveaux actuels et être mieux alignés sur les stratégies et les priorités nationales en matière de développement.

11. Si la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés continue de progresser lentement, de trop nombreux pays, en particulier en Afrique, sont contraints de choisir entre le service de leur dette et les investissements dans la santé, l'éducation et l'infrastructure. Il faudrait également trouver une solution satisfaisante pour les pays à revenu moyen qui ne peuvent bénéficier d'une aide au titre de l'Initiative, peut-être sur la base de la nouvelle approche d'Evian du Club de Paris.

12. Les conflits constituent l'un des principaux obstacles à la réalisation des Objectifs du Millénaire. Quinze des 20 pays qui comptent parmi les plus pauvres ont connu un conflit majeur au cours des 15 dernières années. Dans chacune des principales régions du monde, les conflits ont appauvri plusieurs pays,

s'étendant parfois au-delà de leurs frontières et, dans bien des cas, réduisant à néant le produit de plusieurs décennies de développement économique et social. Les guerres intra-étatiques ont causé des dommages particulièrement importants en Afrique. La destruction de biens physiques, la rupture des liens commerciaux et la perte de capital humain ne constituent qu'une partie du problème. Les conflits violents aboutissent également à des sociétés démilitarisées et divisées et entraînent des déplacements de personnes à grande échelle ainsi que le déclin de la capacité institutionnelle. Il est nécessaire d'adopter une démarche plus globale pour la prévention et le règlement des conflits, qui soit aussi plus apte à favoriser le développement à la suite de conflits.

13. Pour que l'Assemblée générale puisse réaffirmer son rôle de guide en matière de coopération mondiale pour les questions économiques, sociales et environnementales, il est nécessaire de redoubler d'efforts afin d'obtenir que les résultats de ses travaux soient plus visibles et plus pertinents. Une réflexion plus approfondie doit s'engager au sujet du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, et l'accent doit être mis sur l'obtention de résultats dans tous les domaines visés par le Consensus de Monterrey. Pour ce qui est des sources novatrices de financement, il faut examiner avec soin les diverses initiatives proposées, notamment la réduction de la fraude fiscale et le renforcement de la coopération internationale en matière fiscale au sein du Conseil économique et social.

14. Le prochain débat sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2004 doit répondre à la nécessité de mieux aligner la programmation du système des Nations Unies sur les processus de développement nationaux, mais aussi sur les besoins et sur les priorités des pays concernés. Pour que l'on continue de progresser vers la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement, il est essentiel que la capacité des pays bénéficiaires et du système des Nations Unies, ainsi que les modes de financement et de gouvernance du système sur le terrain, soient appropriés.

15. La persistance de l'extrême pauvreté et de la faim est économiquement irrationnelle et politiquement inacceptable compte tenu de l'état des progrès technologiques et de la production agricole à l'échelle mondiale. Il est clair que les obstacles ne sont ni la

technologie, ni le manque d'argent, ni la géographie, mais plutôt l'absence de volonté et de courage. Le premier examen complet de la suite donnée à la Déclaration du Millénaire, en 2005, mettra à l'épreuve la résolution de la communauté internationale et constituera l'occasion de replacer le développement au centre des priorités.

16. **M. Carnelos** (Italie) sollicite des éclaircissements quant à la situation actuelle de la croissance économique en l'absence d'accroissement de l'emploi et demande si les politiques macroéconomiques relatives à l'emploi ne sont pas inadaptées.

17. **M. van den Berg** (Pays-Bas) dit qu'il aimerait en savoir plus au sujet de l'impact probable du VIH/sida sur la situation économique mondiale et en particulier sur celle de l'Afrique subsaharienne. Il apprécierait également une évaluation de l'influence du Protocole de Kyoto sur l'économie internationale. Enfin, s'agissant de l'examen triennal complet, il aimerait avoir davantage d'informations quant aux perspectives de coopération entre le système des Nations Unies et la Banque mondiale.

18. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) répond que, ainsi que l'a clairement indiqué l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde*, la faiblesse de l'emploi a des répercussions sur l'économie mondiale. Tous les États devraient avoir pour priorité l'accélération de la reprise de l'emploi. Bien que les principales économies, notamment celles des États-Unis d'Amérique, de l'Europe et de la Chine, souffrent toutes du chômage, il n'y a pas de solution commune à ce problème. Le VIH/sida n'a pas de répercussions sur l'économie à court terme. Cependant, il a des répercussions profondes, dont les conséquences se feront sentir à long terme, dans les domaines économique et social, puisqu'il décime la population active et entraîne des rapports atypiques de la population non adulte à la population adulte et une augmentation des dépenses de santé. S'agissant du Protocole de Kyoto, le Secrétaire général adjoint se félicite de la décision prise par la Fédération de Russie, qui, si elle entre dans les faits, permettra à cet instrument de devenir pleinement effectif. Enfin, le Groupe des Nations Unies pour le développement s'est engagé à collaborer avec la Banque mondiale. Il est toutefois nécessaire d'accroître la coopération entre les

institutions spécialisées et les départements et programmes de la Banque.

19. **Le Président** dit qu'il souhaite entendre une évaluation plus approfondie des risques d'apparition d'une crise économique et de la capacité d'y faire face le cas échéant.

20. **M. Lolo** (Nigéria) se demande comment il sera possible de susciter la volonté politique nécessaire pour lutter contre l'extrême pauvreté et la faim dans les pays qui considèrent ces questions comme secondaires par rapport à la guerre menée contre le terrorisme à l'échelle mondiale.

21. **M. Manis** (Soudan) se demande quelle chance ont les pays en développement d'atteindre les Objectifs du Millénaire compte tenu de la détérioration continue de leur situation économique et sociale depuis le Sommet du Millénaire des Nations Unies.

22. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), répondant à la question du Président, dit qu'aucun signe ne laisse présager une autre crise majeure. L'expérience a montré qu'il était difficile de parvenir à une croissance économique rapide à la suite d'une crise; cependant, la croissance a été régulière en 2004 et on prévoit que cette tendance se poursuivra en 2005, même si les pays industrialisés ne connaissent pas de reprise durable. À l'inverse de ce qui s'est passé dans les décennies précédentes, les prix des matières premières sont de nouveau à la hausse après la chute brutale qu'ils avaient enregistrée au début des années 80 et au cours de la crise asiatique.

23. En réponse à la question posée par le représentant du Nigéria, il explique qu'il a fait référence à l'impact des conflits sur les économies des pays pauvres. Le terrorisme, outre qu'il est une source d'incertitude, entraîne une augmentation des dépenses militaires, ce qui réduit à néant les dividendes de la paix engrangés au début des années 90. Cette question devra sans nul doute être examinée par la Commission. Le Secrétaire général adjoint espère que l'ensemble de la communauté internationale fera montre d'une volonté politique plus ferme de combattre la pauvreté et la faim d'ici à l'examen en 2005 de la suite donnée au Sommet du Millénaire.

24. En réponse à la question posée par le représentant du Soudan, il dit que l'Afrique subsaharienne est la région du monde la moins susceptible d'atteindre les

Objectifs du Millénaire, problème souligné par le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/59/282). Ailleurs, les objectifs seront atteints pour une large part (Asie de l'Est) ou dans une certaine mesure (Afrique du Nord, Asie occidentale, Amérique latine et Caraïbes).

25. **M. Mbayu** (Cameroun) se félicite que le Président mette l'accent sur la nécessité d'impliquer davantage le secteur privé dans le processus de développement. En effet, il représente environ 92 % de la population dans la plupart des pays et n'est pas seulement constitué de grandes sociétés, mais aussi de nombreux particuliers propriétaires et de nombreuses petites entreprises.

26. Le lien établi par M. Ocampo entre la fraude fiscale et l'impossibilité d'atteindre les Objectifs du Millénaire confirme une fois de plus qu'il est important de faire du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale un organe subsidiaire du Conseil économique et social et donne de nouvelles raisons de poursuivre les efforts en ce sens.

27. S'agissant des commentaires faits par le représentant du Soudan, il dit que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté de nombreux pays d'Afrique subsaharienne sont quasiment des calques de leurs plans de développement; cependant, en dépit des efforts considérables mis en oeuvre pour leur élaboration et des sacrifices économiques qu'ils imposent, il arrive bien souvent qu'ils ne soient pas alignés sur les Objectifs du Millénaire. Citant des facteurs géopolitiques contraires et le fardeau de la dette comme d'autres obstacles à la réalisation de ces objectifs en Afrique subsaharienne, le représentant du Cameroun se demande si le Secrétaire général adjoint voit un inconvénient aux propositions récentes visant à une annulation pure et simple de la dette.

28. **M. Ortiz Gandarillas** (Bolivie) demande au Secrétaire général adjoint d'explicitier son affirmation selon laquelle la situation économique internationale actuelle est favorable aux pays en développement.

29. **Mme Al-Mulla** (Koweït) dit qu'il est exagéré de faire de la tendance future des cours du pétrole la principale source d'incertitude quant aux perspectives de l'économie mondiale. De plus, l'attribution de la stagnation récente de l'économie mondiale à l'augmentation des cours du pétrole est superficielle. Cette explication ne rend pas pleinement compte des

faiblesses de l'économie mondiale et contredit ce que le Secrétaire général adjoint a ensuite affirmé, à savoir qu'aucune perturbation de l'approvisionnement en pétrole n'avait érodé la confiance des consommateurs ou des milieux d'affaires. La délégation koweïtienne aurait apprécié d'entendre une analyse qui aille au-delà des faits survenus l'année passée et inclue d'autres facteurs responsables de la montée en flèche des prix du pétrole, comme l'impact de la dette sur les pays pauvres, la situation géopolitique et les taxes imposées sur le pétrole.

30. **M. Hamad** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) remercie le Secrétaire général adjoint d'avoir établi une corrélation entre le service de la dette et la capacité de financer les services sociaux de base dans des domaines tels que l'éducation et la santé. Il espère que la Commission accordera la même importance aux aspects sociaux qu'aux aspects macroéconomiques du problème de la dette au cours de ses délibérations.

31. **M. Sosa** (République dominicaine) demande au Secrétaire général adjoint d'évoquer les effets de la corruption sur le développement dans les pays en développement.

32. **M. Kogda** (Burkina Faso) demande au Secrétaire général adjoint de commenter l'augmentation des obstacles non tarifaires et leur impact potentiel à long terme sur le commerce international et sur la croissance dans les pays en développement.

33. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) admet que la corruption et les obstacles non tarifaires, comme l'allègement de la dette, exercent une influence sur la situation économique à long terme; cependant, sa déclaration ne portait que sur le court terme. Le fait que la situation économique internationale est favorable aux pays en développement est un phénomène à court terme. Des problèmes structurels majeurs touchant, entre autres, au Cycle de Doha et à la dette extérieure, continuent d'empêcher les pays en développement de profiter de l'expansion de l'économie mondiale.

34. En réponse à la représentante du Koweït, il dit que, de l'avis de nombreuses institutions, la hausse des cours du pétrole a affaibli la reprise économique mondiale. Il est vrai qu'aucune rupture majeure d'approvisionnement en pétrole n'a eu lieu et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de risque de récession

majeure. Dans une large mesure, l'augmentation des cours du pétrole est imputable à une demande plus élevée, en particulier du fait que l'économie chinoise se développe rapidement. C'est un phénomène à court terme qui n'implique nullement que les approvisionnements en hydrocarbures vont devenir un facteur structurel majeur dans l'économie mondiale.

35. Il partage l'avis du représentant du Cameroun, à savoir que la Commission devrait débattre du rôle de premier plan que joue le secteur privé. La fraude fiscale est une question d'importance à laquelle aucun débat international de fond n'a jamais été consacré. C'est une source de distorsion qui touche la taxation directe, en particulier celle des sociétés, et conduit de nombreux pays à évoluer vers un système de taxation indirecte, ce qui ne représente pas un progrès, mais plutôt une régression.

36. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, il est impératif de prendre en compte les Objectifs du Millénaire et le pilotage national lors de l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'importance capitale du pilotage national a également été soulignée par la Banque mondiale, le Bureau d'évaluation indépendant du Fonds monétaire international (FMI) et d'autres institutions. Quant au problème crucial du financement en Afrique subsaharienne, il a fait l'objet de commentaires du Secrétaire général, de la Banque mondiale et du FMI, mais aussi dans le cadre du Projet Objectifs du Millénaire. Idéalement, l'annulation de la dette devrait s'accompagner de l'octroi de ressources additionnelles sur une base récurrente. Certes, l'Afrique vient d'enregistrer l'un de ses taux de croissance les plus élevés depuis plusieurs décennies (4 % en 2004, 4,75 % prévus en 2005), mais elle devra parvenir à un taux de croissance annuelle compris entre 6 et 7 % pour être en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire.

Débat général

37. **M. Al-Bader** (Qatar), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, prie instamment les partenaires de développement de respecter leurs engagements et leurs promesses dans le contexte du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Sans un appui substantiel de la communauté internationale, la plupart des pays

africains ne seront pas en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire. Un environnement propice, qui favorise le progrès dans les pays en développement, doit d'abord et avant tout redresser les déséquilibres du système économique et financier mondial et permettre à ces pays de participer à la prise de décisions, conformément au Consensus de Monterrey. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de l'initiative « Action contre la faim et la pauvreté » et ils espèrent qu'elle contribuera aux efforts déployés par les pays en développement pour atteindre les Objectifs du Millénaire s'agissant de ces deux fléaux. Il est également essentiel de concevoir une approche véritablement multilatérale de la coopération internationale en matière fiscale et de renforcer les arrangements actuels dans ce secteur.

38. Si l'accord récemment conclu à Genève sur les subventions agricoles constitue un pas en avant notable vers la mise en oeuvre du programme de travail de Doha, on est encore loin de l'instauration d'un système commercial multilatéral qui soit véritablement axé sur le développement. A sa onzième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a appelé l'attention sur la diminution de la marge de manoeuvre politique dont disposent les pays en développement pour poursuivre leurs objectifs en la matière et faire en sorte que la mondialisation réponde à leurs besoins. Leur capacité de participer effectivement aux négociations commerciales et de préserver leurs intérêts doit être renforcée. Les accords conclus à la onzième session de la CNUCED revêtent une importance primordiale en ce qu'ils devraient imprimer un nouvel élan aux négociations de l'OMC en vue de la mise en oeuvre du programme de travail de Doha.

39. La dette extérieure continue de grever les ressources des pays en développement, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les progrès de la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés sont lents, car les pays qui en bénéficient luttent pour trouver un équilibre entre la gestion viable de la dette, la promotion de la croissance à long terme et la réduction de la pauvreté. La gestion viable de la dette pâtit également de chocs externes, tels que l'effondrement enregistré dans certains secteurs d'exportation de premier plan, la sécheresse et les catastrophes naturelles, ou encore des conflits ou des situations faisant suite à un conflit. L'Initiative en

faveur des pays pauvres très endettés a été conçue comme une addition nette au volume total de l'aide publique au développement (APD) et pourtant cette dernière n'a cessé de diminuer depuis sa mise en place. Le Groupe des 77 et la Chine espèrent que cette tendance sera inversée et que des ressources supplémentaires seront fournies pour financer l'Initiative. Il faut lutter contre le déclin et l'instabilité persistants des cours des produits de base, qui constituent la principale source de recettes en devises pour nombre des pays les moins avancés, dans une optique multilatérale plus efficace et plus crédible.

40. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux chocs externes et ils auront besoin d'une assistance spéciale afin d'être en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire. Le Groupe des 77 et la Chine espèrent que les participants à la Réunion internationale chargée d'examiner les progrès dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement renouvelleront leur engagement à cet égard.

41. La suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable et l'exécution du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg demeurent des priorités du Groupe des 77 et de la Chine. Il faut espérer que la treizième session de la Commission du développement durable sera l'occasion de déterminer des politiques concrètes s'agissant du module thématique « questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains ».

42. L'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement devrait aboutir à augmenter et à rendre plus prévisibles les ressources destinées à financer les activités opérationnelles de développement. Le système multilatéral, en particulier son mécanisme censé favoriser le développement, doit être renforcé et les fonds et programmes des Nations Unies doivent disposer des ressources nécessaires pour mener à bien leurs activités opérationnelles.

43. Le Groupe des 77 et la Chine attachent une grande importance à la participation constructive de toutes les composantes de la communauté internationale, y compris le secteur privé, à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra en novembre 2005. En conclusion, le représentant du Qatar prie instamment les États Membres de promouvoir des approches

globales de la paix et du développement et invite les partenaires de développement à honorer leurs engagements vis-à-vis des pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine espèrent que, au cours de la présente session, la Commission jettera les bases de la réunion de haut niveau prévue en 2005, où il sera procédé à un examen complet des progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

44. **M. Davidse** (Pays-Bas), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats à l'adhésion (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro) ainsi que de l'Islande, dit que, étant donné le volume de travail auquel doit faire face la Commission, il se félicite des nouvelles méthodes de travail adoptées par l'Assemblée générale, qui contribueront à rendre le plus efficaces possible les préparatifs de la réunion de haut niveau de 2005.

45. L'Union européenne estime possible d'améliorer encore les méthodes de travail de la Commission, en particulier en instaurant la pratique de la « séance de questions » et celle des tables rondes ou des conférences débats interactives, ce qui permettrait des échanges plus francs et plus concrets au sujet de questions revêtant une importance primordiale. Il est également souhaitable de faire encore des progrès en ce qui concerne la documentation, l'objectif devant être d'établir, au sujet des principaux thèmes de réflexion, des rapports cohérents, qui puissent servir de référence et avoir un impact et une influence durables. Afin d'améliorer encore la cohésion, il est important de continuer à rechercher une plus grande logique dans l'établissement des modules thématiques afin d'exploiter davantage les points communs entre les divers thèmes retenus et de maintenir de bonnes relations de travail avec la Troisième Commission.

46. Pour que les Objectifs du Millénaire puissent être atteints, il faudra améliorer l'efficacité et la productivité du système des Nations Unies dans son ensemble. Pour sa part, l'Union européenne est résolue à trouver des moyens de renforcer l'action menée conformément au Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et au Consensus de Monterrey afin que la présence de l'Organisation sur le terrain soit plus efficace. Les recommandations issues de l'examen triennal complet constitueront à cet égard un apport important.

47. **M. Zhang Yishan** (Chine) dit que, depuis le début de 2004, un certain nombre d'évolutions positives ont été enregistrées dans le domaine de la coopération internationale en matière de développement. La réalisation des Objectifs du Millénaire et la mise en oeuvre des documents issus des principaux sommets et conférences internationaux demeurent au coeur des préoccupations et des mécanismes de suivi pertinents ont été établis. Une augmentation de l'APD a été autorisée, de nouveaux plans et de nouvelles propositions ont été avancés en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, le financement du développement ou encore la prévention et le traitement du VIH/sida, et des progrès ont été réalisés dans le domaine du commerce. En outre, les membres de l'OMC sont parvenus à des accords-cadres au sujet d'aspects essentiels du programme de développement de Doha, et le Consensus de Sao Paulo est la traduction de la communauté de vues de l'ensemble des parties en ce qui concerne le commerce et le développement. Néanmoins, les difficultés que connaissent les pays en développement demeurent une source de grave préoccupation, comme en témoignent l'écart qui s'agrandit entre le Nord et le Sud ou encore le fait que le nombre des pays les moins avancés continue d'augmenter. Ces derniers doivent toujours faire face à l'instabilité économique, à des ressources financières inadéquates, à des ruptures des échanges commerciaux et au fardeau de leur dette.

48. En 2005, un certain nombre de réunions importantes seront consacrées au développement. La communauté internationale doit en tirer parti pour donner suite aux engagements qu'elle a pris et adopter des mesures concrètes pour promouvoir la réalisation de ses objectifs en matière de développement. À cet égard, une attention prioritaire doit être accordée à trois domaines principaux : en premier lieu, il faut continuer de renforcer la coopération internationale en matière d'économie et de développement, appliquer les principes du multilatéralisme et instaurer un nouveau type de partenariat en matière de développement, fondé sur la confiance, l'assistance et les avantages mutuels. Les pays en développement doivent, au moyen de la constitution de capacités et de la coopération, accroître leur compétitivité afin d'inverser les effets négatifs de la mondialisation économique, cependant que les pays développés doivent s'acquitter de leurs obligations, accélérer leur croissance économique et fournir davantage d'appui aux pays en développement.

49. En second lieu, s'agissant de l'élimination de la pauvreté, il faut mettre au point de nouvelles propositions et de nouveaux plans visant à mobiliser des ressources complémentaires pour le développement, sur la base de l'APD et des autres moyens de financement existants. Toutes les parties concernées doivent entretenir la dynamique résultant des négociations de l'OMC et s'efforcer de faire aboutir rapidement le programme de développement de Doha.

50. Enfin, l'ONU doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans le domaine du développement et tirer tout le parti possible de la réunion plénière de haut niveau de 2005 pour procéder à un examen complet des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et encourager davantage encore l'ensemble des parties à faire preuve de volonté politique. L'Organisation doit également concevoir un cadre juste et raisonnable pour l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration qui permette de les mesurer à l'échelle nationale, mais aussi d'apprécier la coopération internationale et le respect des engagements pris en matière d'aide au développement.

51. **M. Akram** (Pakistan) dit que les perspectives macroéconomiques mondiales sont mitigées. La reprise naissante est fragile et la croissance économique demeure inégale d'un pays à l'autre. En outre, en dépit de la stratégie générale de développement mise en oeuvre sur la base des documents issus des sommets de Doha, Monterrey et Johannesburg, la pauvreté s'est aggravée. Afin d'inverser cette tendance, les États Membres devraient se concentrer sur l'élaboration d'un plan d'action concret, visant à promouvoir un partenariat authentique au service du développement et de la paix, plutôt que de continuer à se blâmer les uns les autres parce que les Objectifs du Millénaire ne seront pas atteints.

52. Un tel partenariat reposerait sur quatre conditions essentielles, la première d'entre elles étant que les pays en développement pratiquent une bonne gouvernance au niveau national. Comme le Pakistan a montré, lorsque les bonnes politiques sont en place, même les économies qui obtiennent les plus mauvais résultats peuvent être remises sur pied. La seconde condition nécessaire à la réussite de ce nouveau partenariat serait le financement adéquat du développement. Il est impératif de renforcer le cadre défini dans le Consensus de Monterrey et de faire en sorte que les

objectifs qu'il contient puissent être atteints dans la pratique. À cet égard, les pays en développement doivent prendre des mesures au niveau national pour mettre en place des cadres qui favorisent le développement humain, encourager les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, et obtenir des subventions de l'étranger qui leur permettent d'amortir leurs créances en souffrance. En outre, il faut adopter une démarche plus rigoureuse vis-à-vis de l'annulation de la dette ou de l'échange de dettes, et d'anciens concepts tels que la révision des quotes-parts au FMI pour les pays en développement pourraient être réactualisés.

53. La troisième condition est la création d'un système de commerce international juste. À cette fin, une nouvelle série de négociations a été lancée par l'OMC, mais les objectifs spécifiques de ces négociations en matière de développement demeurent flous. Les subventions inégales et les crêtes tarifaires discriminatoires doivent être abolies et les pays en développement doivent disposer d'une marge de manoeuvre suffisante, sur le plan politique, pour assurer leur propre développement sur le long terme grâce à la libéralisation des échanges. Il faut mettre en place des mesures propres à empêcher les entorses à l'accès aux marchés et les difficultés de mise en oeuvre associées au Cycle d'Uruguay doivent être résolues. La réciprocité inhérente au Cycle de Doha doit impliquer la capacité d'affronter la concurrence dans des conditions d'égalité.

54. La quatrième et dernière condition est l'accès à la technologie et à la recherche-développement pertinente. Compte tenu des contraintes imposées au transfert de technologie en vertu de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, un code de conduite devrait être conçu, qui garantisse que les technologies pertinentes seront mises à la disposition des pays en développement à des prix abordables. En outre, des mesures d'incitation doivent être instaurées pour promouvoir le renforcement des activités de recherche-développement qui portent sur les problèmes auxquels les pays en développement doivent faire face.

55. **M. Tchoulkov** (Fédération de Russie) dit que les Objectifs du Millénaire constituent un aspect primordial des efforts déployés par la communauté internationale pour faire face à des problèmes ou à des menaces tels que le terrorisme international, la faim, la pauvreté, les épidémies, la dégradation

environnementale et l'écart entre les niveaux de vie d'un pays à l'autre. Sa délégation se félicite donc de l'initiative « Action contre la faim et la pauvreté ». Son gouvernement déploie des efforts concertés pour alléger la dette des pays les plus pauvres et apporter une aide publique au développement, en premier lieu à ses partenaires de la Communauté d'États indépendants, et pour revitaliser son action en tant que donateur.

56. L'instauration d'un système commercial international plus équitable rendrait plus probable la réalisation des Objectifs du Millénaire. Le Gouvernement russe se félicite de l'issue de la onzième session de la CNUCED, qui a revitalisé les négociations de l'OMC. Il avance à pas réguliers vers l'adhésion à l'OMC selon des termes qui lui soient acceptables et il est prêt à accepter les obligations correspondant à son degré de développement économique et à ses spécificités structurelles, et à s'aligner ainsi sur les autres membres de l'OMC.

57. L'une des questions prioritaires à l'ordre du jour de la session en cours est l'intégration des pays en période de transition économique à l'économie mondiale. Le Gouvernement russe appuie fermement la mobilisation de l'aide internationale au bénéfice de ces pays et assure lui-même une assistance bilatérale à un certain nombre de pays en transition qui font partie de la Communauté. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devraient s'attacher davantage à ceux des pays en transition qui ont le plus de besoins, en particulier les États à faible revenu, afin de les intégrer dans l'économie mondiale et de lever les obstacles qui les empêchent d'accéder au développement social et économique.

58. Le Gouvernement russe apporte un soutien actif à la coopération internationale dans le domaine du développement durable, ainsi qu'il l'a montré, le 30 septembre, en décidant de soumettre le Protocole de Kyoto au parlement pour ratification. Il a adhéré à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et s'efforce de rendre possible l'adhésion de la Fédération à d'autres instruments environnementaux, tels que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La délégation russe se félicite de l'issue de la douzième session de la Commission du développement durable. En tant que

président du Forum des Nations Unies sur les forêts, le Gouvernement russe a contribué à placer la gestion viable des forêts en tête de l'ordre du jour environnemental international. La délégation russe attache une importance particulière à l'examen décennal du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui se tiendront en janvier 2005.

59. S'agissant de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, le Gouvernement russe s'engage à respecter les principes fondamentaux des activités opérationnelles du système des Nations Unies, en particulier le pilotage national, et à préserver l'indépendance des mandats qui ont été confiés aux fonds et programmes. Il est favorable à ce que les règles et procédures soient encore simplifiées et harmonisées, afin de réduire le fardeau administratif et financier qui pèse sur les États et sur les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'au renforcement du système des coordonnateurs résidents et de la coopération avec la Banque mondiale.

60. La délégation russe participera activement à l'élaboration de résolutions sur l'octroi d'une assistance humanitaire à certains pays, celles-ci devant être soumises et négociées selon les mêmes modalités que les résolutions de l'Assemblée générale. La Commission aura l'occasion d'examiner plus avant le cas individuel de pays qui sortent d'une période durant laquelle ils ont bénéficié d'une assistance humanitaire et sont aux prises avec la transition vers le développement. Il faut s'attacher non seulement aux causes de la réémergence des conflits et à leur prévention, mais aussi aux facteurs qui permettent à certains États de sortir renforcés d'une crise. Le cas du Tadjikistan pourrait servir d'exemple.

61. **M. Doig** (Pérou) fait observer qu'au cours des 28 dernières années, si l'on en croit les statistiques de la Banque mondiale et celles qui figurent dans un certain nombre de rapports sur le développement humain, seuls quatre pays en développement ont atteint 4 % d'augmentation du revenu par habitant, seuil nécessaire pour que la pauvreté soit éliminée. Au cours de cette même période, 69 pays en développement ont enregistré une croissance zéro ou négative en termes de revenus. L'écart entre riches et pauvres s'accroît et il continuera de le faire si des mesures préventives ne sont pas prises d'urgence.

62. À cette fin, il est essentiel de promouvoir un système financier mondial moins spéculatif et plus productif et de mobiliser des ressources supplémentaires. Depuis un certain nombre d'années, le Pérou insiste sur la nécessité de concevoir des mécanismes financiers novateurs aux fins de renforcer la gouvernance démocratique et d'éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale. De tels mécanismes devraient faciliter l'investissement productif, assurer le maintien de la dette extérieure à un niveau tolérable à long terme et renforcer la capacité de juguler des situations économiques extérieures inattendues. Il est nécessaire de modifier le système de comptabilité fiscale afin de renforcer les investissements publics et privés, en particulier dans l'infrastructure, et de mettre en place des mesures anticycliques. À cet égard, le Pérou appuie l'initiative « Action contre la faim et la pauvreté ».

63. Deux questions revêtent une importance particulière dans le climat économique actuel. Selon le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, les effets de cette dernière sont le plus apparents dans le secteur de l'emploi. Par conséquent, il est indispensable de contrer l'incidence négative de ce phénomène en appliquant des politiques de création d'emplois s'inscrivant dans la durée, dans le cadre desquelles le secteur privé joue un rôle clef. En second lieu, l'établissement de normes internationales équitables et uniformes qui régissent les migrations transfrontières devrait être une priorité. Dans ce contexte, le Pérou organisera une conférence ministérielle internationale spéciale à l'intention des pays en développement qui reçoivent des flux importants de migrants. Elle se tiendra à Lima au cours du premier semestre de 2005. Pour sa part, la Commission doit contribuer activement aux préparatifs de la séance plénière de haut niveau de 2005, qui sera l'une des dernières occasions de parvenir à un accord au sujet des initiatives viables visant à faciliter la réalisation des Objectifs du Millénaire d'ici à 2015.

64. **M. Le Luong Minh** (Viet Nam) dit que la mondialisation engendre des déséquilibres et que l'écart entre pays riches et pays pauvres s'est creusé. De plus, le système commercial multilatéral n'est pas très démocratique : la plupart des pays en développement exercent une influence très limitée dans le cadre des négociations organisées à l'échelle mondiale à propos des règles et des politiques financières et économiques, ce qui accroît leur marginalisation et leur vulnérabilité. Des mesures

protectionnistes injustes sapent leurs efforts en vue d'éliminer la faim et d'atténuer la pauvreté, ce qui, si l'on y ajoute le manque de progrès enregistrés dans le Cycle de Doha et dans la mise en oeuvre des initiatives axées sur la dette, réduit d'autant l'espoir des pays en développement d'aller de l'avant.

65. Il est plus urgent que jamais d'instaurer un cadre international pour le développement, et la prospérité et l'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans cette entreprise afin que les Objectifs du Millénaire soient atteints. Le Conseil économique et social, la CNUCED et d'autres organismes, fonds et programmes ont un rôle de coordination central à jouer dans le cadre des activités de développement, et le Viet Nam participera activement aux efforts visant à renforcer ces organes. La coopération régionale et interrégionale, notamment la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, et les partenariats entre les pays développés et les pays en développement contribueront aussi à créer des conditions favorables au développement et à faire en sorte que la mondialisation profite à l'ensemble des nations.

66. Ces dernières années, grâce à la rénovation et à la réforme économique, le taux de croissance du Viet Nam a atteint en moyenne 7,5 % et le nombre de ménages pauvres a diminué de moitié. Le gouvernement continue d'appliquer sa politique d'intégration régionale et internationale et, dans ce contexte, il accueillera prochainement le cinquième Sommet Asie-Europe, ainsi que les réunions de la Coopération économique Asie-Pacifique prévues en 2006. Il a également accéléré le rythme des négociations en vue de l'adhésion à l'OMC.

67. **M. Mahiga** (République-Unie de Tanzanie) dit que la réalisation des Objectifs du Millénaire et l'action menée dans le prolongement des principales conférences des Nations Unies des 10 dernières années ne progressent pas assez rapidement. Le prix de l'inaction, ou de l'action retardée, à cet égard, est la déstabilisation économique, sociale et politique à laquelle on assiste déjà dans de nombreuses parties du monde. La principale difficulté consiste à instaurer cohérence et convergence entre les engagements et obligations des pays développés et ceux des pays en développement. Les politiques éclairées des partenaires développés qui ont atteint l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut en ce qui concerne l'aide publique au développement prouvent qu'il est possible de tenir ces engagements dans les limites budgétaires fixées.

Les partenaires en question en sont récompensés, d'un point de vue tant politique que moral.

68. La Tanzanie et beaucoup d'autres pays d'Afrique en développement ont également adopté des initiatives politiques audacieuses, instituant la gouvernance démocratique, la libre entreprise, la réforme fiscale et des mesures de lutte contre la corruption, mais leurs efforts risquent d'être freinés par leurs partenaires, qui, dans certains cas, tardent à s'acquitter de leurs propres obligations au regard de la Déclaration du Millénaire et du Consensus de Monterrey. La délégation tanzanienne prie instamment ces pays d'écourter les délais fixés pour le versement complet des sommes prévues, conformément à leurs engagements. Il faut espérer que d'autres initiatives menées actuellement par les pays développés et les débats consacrés à l'allègement de la dette et à l'APD dans le contexte des Objectifs du Millénaire prendront en compte les besoins spécifiques de l'Afrique et que les pays en développement pourront participer de façon adéquate à la prise de décisions et à leur mise en oeuvre.

69. Les efforts déployés par les pays en développement pour faire de l'agriculture l'épine dorsale de leur économie ont souffert de la chute des cours des produits de base à l'échelle mondiale. La question connexe des subventions agricoles a été soulevée à plusieurs reprises et elle doit demeurer au centre des négociations mondiales sur le commerce. Il est impératif de veiller à ce que la concurrence soit équitable, s'agissant notamment des produits de base que les pays en développement sont particulièrement bien placés pour vendre. Le consensus de Sao Paulo a donné une impulsion bienvenue au système commercial multilatéral et il est essentiel que les négociations de Doha aillent de l'avant de façon démocratique et transparente, afin que soit instauré un système équitable et profitable pour tous.

70. **M. Ramadan** (Liban) dit que le ralentissement de l'économie mondiale nuira aux efforts déployés en faveur du développement, mais que ses causes échappent au contrôle des pays en développement, et ce, bien que le Sommet de Monterrey ait entériné le fait que ces pays sont des participants effectifs aux systèmes économiques et financiers mondiaux. Les niveaux d'APD sont bien inférieurs à ce que les engagements pris laissaient augurer. Si les conditions du financement extérieur se sont améliorées pour des pays en développement tels que le Liban, c'est uniquement parce que les conditions économiques

nationales se sont améliorées et que les taux d'intérêt ont diminué à l'échelle internationale. En vérité, l'an passé, le montant des envois de fonds des travailleurs émigrés a été supérieur à celui de l'APD. Ce phénomène illustre l'importance des migrations dans le cadre du développement, et la délégation libanaise estime nécessaire d'organiser une conférence internationale sur les migrations.

71. Les derniers accords-cadres conclus en matière d'agriculture constituent une première étape bienvenue vers la libéralisation des échanges, dont on peut s'attendre qu'elle génère une grande part des ressources nécessaires au financement du développement. Le représentant du Liban espère que, à la suite de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, le financement de ces dernières deviendra plus prévisible et sera guidé par la demande.

72. **M. Chinade** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que de nombreux pays d'Afrique ont pris des mesures pour intégrer les buts et stratégies du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à leurs programmes de développement nationaux. Cependant, les objectifs du NEPAD en matière de développement durable ne pourront être atteints sans une paix durable au niveau national comme à l'échelle internationale, et les organisations sous-régionales coopèrent avec l'Union africaine afin de trouver des solutions propres à régler des conflits tenaces dans divers points névralgiques du continent, afin d'ouvrir la voie développement.

73. Il est important de ne pas faire de compromis en ce qui concerne la bonne gouvernance dans les sphères économique, sociale et politique, mais aussi au sein des entreprises. Les pays africains sont déterminés à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi qu'à réformer et à renforcer leurs institutions. La lutte contre la corruption se poursuivra : certains pays d'Afrique prévoient déjà de ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption.

74. Le NEPAD repose sur les principes du pilotage national et de la responsabilité, et sur les valeurs de l'intégration, des droits de l'homme, de l'égalité, de la transparence. Pour qu'il fonctionne, il est nécessaire qu'il soit procédé à des réformes globales, qui privilégient la dimension humaine et qui aident le

continent à retrouver la croissance, la stabilité, la démocratie et à accéder au développement. Le moteur de cette évolution sera l'agriculture, qui permettra aux pays concernés d'accéder à la sécurité alimentaire, créera de la richesse et des emplois. Le Groupe des États d'Afrique se joindra au consensus qui s'est fait jour au sein du Groupe des 77, auquel est associée la Chine, pour promouvoir le programme de développement de Doha. Nombre de gouvernements africains accordent une importance croissante aux Objectifs du Millénaire et à d'autres objectifs en matière de développement, et ils sont résolus à mettre en place un milieu propice pour le secteur privé. Une condition essentielle du succès de ces efforts est cependant que les engagements pris à Monterrey et lors du Sommet mondial pour le développement durable soient honorés. En particulier, les pays développés doivent respecter les engagements qu'ils ont pris en termes d'APD et faire du développement une priorité dans leurs relations avec les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique : dans un monde interdépendant, les pays qui refusent d'aider leurs voisins risquent d'en faire eux-mêmes les frais.

75. Les résultats de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ne sont pas satisfaisants et la crise de la dette constitue encore un problème majeur, qui doit être réglé sans délai. L'aide publique au développement, quel que soit son niveau, ne pourra jamais compenser le coût énorme du remboursement de la dette. Les échanges de dettes en faveur du développement durable constituent une perspective prometteuse qui mérite d'être explorée plus avant.

76. Il arrive fréquemment que les Objectifs du Millénaire soient décrits, sur un plan théorique, comme un cadre pour le développement, mais il n'existe pas de lien réel entre ces objectifs et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Certaines des réformes associées avec ces derniers vont même à l'encontre de l'objectif d'atténuation de la pauvreté : le fait de réduire le secteur public, par exemple, a généralement des effets délétères sur le tissu social. Il faut renforcer la convergence et la cohérence des politiques de développement internationales et le système financier. Il semble que le principal objectif des gouvernements, lorsqu'ils mettent en oeuvre les recommandations des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ne soit pas tant d'atténuer la pauvreté que de faire en sorte de satisfaire aux critères de notation des évaluations politiques et institution-

nelles réalisées par la Banque mondiale, instrument de mesure utilisé par la Banque pour allouer ses ressources, indispensables aux pays à faible revenu. Ces évaluations instaurent ainsi indirectement une nouvelle forme de conditionnalité et n'encouragent guère les pays à poursuivre une route indépendante sur la voie du développement, qui repose sur leurs propres priorités et besoins.

77. La majorité des pays les moins avancés se trouvent en Afrique et cinq d'entre eux sont de petits États insulaires. La prochaine Réunion internationale chargée d'examiner les progrès dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement sera l'occasion d'offrir une assistance concrète plus importante aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement en particulier.

78. La Commission doit réexaminer son mode de fonctionnement, en visant à plus d'efficacité, de productivité et de résultats. Elle doit se départir de son habituel « dialogue de sourds » et exploiter sa diversité afin d'aider les États Membres à satisfaire leurs besoins de base. À cet égard, le représentant du Nigéria espère que la Commission prendra une part active au débat plénier consacré au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le Groupe des États d'Afrique applaudit également les États qui ont lancé l'initiative « Action contre la faim et la pauvreté ».

79. En dernier lieu, s'agissant des menaces que présente le terrorisme, l'orateur dit que le Groupe des États d'Afrique estime que le meilleur moyen de garantir la paix et la sécurité est d'apporter une réponse aux problèmes fondamentaux de la pauvreté et du sous-développement. Il attend donc avec impatience la réunion de haut niveau prévue en 2005 et il espère qu'elle aura pour effet d'accélérer la mise en oeuvre des activités de développement.

La séance est levée à 13 h 5.